

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 12 (1883)
Heft: 9

Artikel: Des loisirs de l'instituteur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Blanc-Dupont, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Les vacances.* — *De l'enseignement de la composition (suite).* — *Petit traité de logique (suite).* — *Musée scolaire (suite).* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — — *Intérêts de la Société.* — *Programme.* — *Avis.*

DES LOISIRS DE L'INSTITUTEUR

Sous ce titre nous entendons les vacances prévues par la loi comme aussi le temps libre dont disposent les instituteurs pendant le cours des classes.

Parlons d'abord des vacances.

Ce mot enchanteur qui apparaît si souvent sur les lèvres de l'étudiant pendant l'année scolaire, sonne bien agréablement aussi à l'oreille de l'instituteur. Tout travail sérieux exige impérieusement ou un temps de repos ou des occupations différentes de celles qui nous incombent habituellement.

Saint Jean, dans son extrême vieillesse, caressait un jour une colombe ; des disciples s'offensèrent de cette récréation innocente et s'étonnèrent de voir un si grand homme, un saint se livrer à un délassement qui leur paraissait aussi frivole. « Mes enfants, leur répondit l'apôtre, l'arc toujours tendu se rompt. » Eh bien ! les vacances nous permettent de détendre le ressort de notre intelligence pour en retremper la vigueur et pour le faire jouer plus tard avec succès.

La plupart des instituteurs ont déjà vu s'écouler, à leur grand regret sans doute, la majeure partie des dix ou douze semaines de répit accordées par la loi ; aussi pourquoi venir, objectera peut-être un de mes lecteurs, nous entretenir des vacances, alors qu'elles sont sur leur déclin, au moins pour les instituteurs ? Il est aisé de répondre. Les quelques jours qui restent sont des plus précieux ; car bien que la réunion des *membres de la Société fribourgeoise d'éducation* ait dû être ajournée, nous n'en sommes séparés que par un bien léger intervalle et nous ne saurions mieux tirer parti de nos loisirs qu'en étudiant avec soin les questions qui seront soumises à l'assemblée et les rapports où elles sont traitées.

Du reste, est-il inopportun de nous occuper des vacances, même à la fin d'août, lorsque nous nous rappelons que les instituteurs disposent d'une partie du dimanche et qu'ils jouissent d'un jour de liberté chaque semaine? Sera-t-il inutile de donner très sommairement quelques directions?

Nous sommes tous tentés de faire de nos vacances une époque de repos absolu? Mais n'est-ce point déjà un grand soulagement que d'être dispensé pendant quelques semaines ou pendant un jour, de nos fonctions habituelles? Suivant le principe éternellement vrai que « la variété plait, » nous trouverons certainement plus de jouissance, une augmentation plus sensible de nos forces intellectuelles et physiques dans une différence d'occupations que dans une inaction complète.

C'est surtout pendant cette époque, qui n'est pas sans péril, que l'instituteur doit conserver vivace dans son cœur le sentiment de la fidélité au devoir, qu'il doit, dans ses actions, s'inspirer de la religion. Il se souviendra que l'oisiveté, même temporaire, enseigne tous les vices. Puis, tout en ne renonçant point aux promenades, aux récréations, aux courses, qu'il est certes bien en droit de s'accorder, il peut tantôt se livrer aux travaux de la campagne tantôt aux travaux plus nobles de l'esprit. Analyser un ouvrage, étudier les méthodes pédagogiques qu'on préconise, les comparer avec les procédés dont il se sert, en extraire tout ce qu'il reconnaît être bon et utile, s'exercer dans l'art si difficile de la composition française, rédiger des corrigés à dicter plus tard aux élèves, visiter l'école d'un collègue ami qui ne profite pas des vacances aux mêmes semaines ou au même jour que lui: voilà autant d'occupations dignes d'un éducateur zélé. Si elles sont variées, elles rendront les vacances agréables autant qu'utiles. Celui qui s'y sera livré, verra pendant l'année scolaire, sa tâche considérablement allégée.

(A suivre.)

T.

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

L'analyse des causes qui se rattachent aux élèves et qui nuisent à l'enseignement de la composition française étant terminée, examinons en quelques mots ce que j'ai appelé chez les maîtres *le défaut d'instruction et les mauvaises méthodes*.

Le défaut d'instruction.

Ne sommes-nous donc, nous instituteurs et institutrices du canton de Fribourg, pas assez instruits pour bien enseigner la composition française aux enfants de nos écoles primaires?

C'est poser la question d'une manière très directe.

Si je savais (ou peut être si je voulais) noyer ma réponse dans les flots édulcorés de la réticence, de la circonlocution ou de l'euphémisme, je m'étendrais longuement ici sur mille détails de